

Bien que, officiellement, les jeunes délinquants soient des personnes de moins de 16 ans, étant donné l'intérêt croissant pour les délits commis par de jeunes personnes, le tableau suivant a été compilé. Les condamnations pour délits criminels chez les personnes âgées de 16 ans et de moins de 21 ans y sont ajoutées aux chiffres des jeunes délinquants trouvés coupables de délits majeurs. Les taux par 100,000 habitants sont la proportion de délits commis par des personnes de tout groupe d'âge; les chiffres de la population proviennent des recensements décennaux, sauf pour 1939, 1940 et 1942 (où servent les estimations officielles), et la population de chaque groupe d'âge est la population enregistrée officiellement lors du recensement.

Il est à remarquer que le groupe d'âge de 16 à moins de 21 ans accuse une criminalité beaucoup plus élevée que le groupe des jeunes délinquants (7 à moins de 16 ans) ou le groupe total de jeunes personnes (7 à moins de 21 ans). Après avoir augmenté régulièrement ces dernières années, le taux de ce groupe tombe de 950 par 100,000 habitants en 1939 à 773 en 1942.

20.—Condamnations de personnes de 7 à 21 ans pour délits majeurs ou criminels, années terminées le 30 sept., 1911, 1921, 1931 et 1939-42

Année	Personnes condamnées			Taux par 100,000 habitants		
	7 à moins de 16 ans (jeunes délinquants)	16 à moins de 21 ans	7 à moins de 21 ans	7 à moins de 16 ans (jeunes délinquants)	16 à moins de 21 ans	7 à moins de 16 ans
1911.....	1,439	1,640	3,079	111	238	155
1921.....	3,247	3,288	6,535	192	419	264
1931.....	5,311	6,453	11,764	271	630	394
1939.....	5,018	10,480	15,498	264	950	516
1940.....	5,298	9,471	14,769 ¹	289	850	485
1941.....	6,204	8,580	14,784	321	783	488
1942.....	6,920	8,468	15,388	358	773	508

¹ Révisé depuis la publication de l'Annuaire de 1942.

Délits majeurs.—Il est à remarquer d'après le tableau 21 que le vol et recel, le vol avec effraction et cambriolage et autres attentats délibérés contre la propriété sont les accusations les plus fréquentes. En 1942, 94·1 p.c. des délits majeurs sont dans ces catégories.

Tendances en temps de guerre.—Les délits majeurs des jeunes délinquants, qui n'avaient augmenté que de 1·0 p.c. au cours des trois dernières années d'avant-guerre, se sont accrus de 37·9 p.c. durant les trois premières années de la guerre, 1939-42. L'augmentation comprend surtout des condamnations pour vol, vol qualifié et voies de fait simples. Les condamnations pour vol, qui avaient diminué de 9·1 p.c. de 1936 à 1939, accusent une augmentation de 30·6 p.c. de 1939 à 1942. Dans le même ordre de comparaison, les vols de bicyclettes et d'automobiles accusent aussi un taux d'augmentation beaucoup plus rapide. Le taux d'augmentation du vol qualifié, qui était de 17·0 p.c. pendant la période de 1936-39, monte à 25·9 pendant celle de 1939-42. Les condamnations pour voies de fait simples, qui avaient décliné de 35·3 p.c. de 1936 à 1939, manifestent une augmentation de 62·1 p.c. au cours des trois premières années de la guerre.